

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 janvier 2023

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 80000 € : 8 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 80001 € et 150000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 300000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300001 € et 700000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 700001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

6 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire

6 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 7 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Loyer HT annuel	Honoraires
Forfait	15% du loyer annuel HT

Société AOUM 21 , SAS au capital de 1000 € - Siège social : 9 rue Paul Bert 92700 Colombes - RCS NANTERRE n° 899999718 - Carte professionnelle n° CPI 9201 2022 000 000 177 délivrée par CCI PARIS IDF

Garant : ALLIANZ IARD , 1 COURS MICHELET 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX